

Références à rappeler dans toute correspondance

ALLOCATIONS FAMILIALES APRES L'OBLIGATION SCOLAIRE – APPRENTI ET CONTRATS D'APPRENTISSAGE - « Formulaire P9 »

Période : duau

10. Déclaration de la personne qui reçoit les allocations familiales

11. Nom et prénom de l'apprenti :
Date de naissance : né(e) le/...../.....

12. Le contrat d'apprentissage a-t-il été rompu pendant la période indiquée ?
- non
 - oui
 - un nouveau contrat d'apprentissage a été conclu le :
 - le jeune a recommencé à suivre les cours le :

13. Signature

N'oubliez pas de signer le formulaire avant de nous le renvoyer.

Vous devez communiquer spontanément et le plus rapidement possible toute modification de la situation de l'apprenti.

Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

 Téléphone :

 Date :/...../.....

 E-mail :

 Signature :

Les renseignements que vous nous fournissez dans ce formulaire sont recueillis pour l'établissement du droit aux allocations familiales et leur paiement. Ils sont protégés par la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez nous contacter.

À renvoyer à Camille par :

- courrier postal à l'adresse ci-contre →
- courrier électronique à l'adresse bonjour@Camille.be

Camille
Chaussée de Marche, 637
B 5100 – Namur -Wierde

Référence :

Références à rappeler dans toute correspondance

20. Déclaration du chef d'entreprise (maître d'apprentissage)

21. Vos noms, prénom, profession et adresse

Le maître d'apprentissage :

.....
.....
..... 

Déclare que :

(Nom et prénom de l'apprenti)

A conclu un contrat d'apprentissage le :

Pour la période du : au :

Sous le numéro :

22.

Précisez

Le contrat d'apprentissage a été agréé le :

L'agrégation du contrat d'apprentissage a été refusé le :

L'agrégation du contrat d'apprentissage a été retirée le :

23. Pendant la période indiquée, le contrat d'apprentissage :

s'est poursuivi normalement

a pris fin à la date prévue

a été rompu le :

a été suspendu du : au :

24. Indiquez le montant mensuel brut de la rémunération accordée :€ bruts par mois

25. Signature :

Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.

 Date : ... / ... /

 Signature :

30. Déclaration du secrétariat d'apprentissage ou du service des personnes handicapées

31. Le contrat d'apprentissage répond-il aux exigences légales ?

Non

Oui

Répondez aux questions suivantes si le contrat d'apprentissage a été rompu.

32. L'apprenti peut-il encore entrer en ligne de compte pour une agrégation ultérieure ?

Oui

Non

33. L'apprenti continue-t-il de suivre les cours de formation de base en apprentissage ?

Non, plus depuis le :

Oui, du au.....

34. CACHET



Date : ... / ... / ...



Signature :

Allocations familiales après l'obligation scolaire – Apprenti

Les allocations familiales peuvent encore être payées jusqu'à l'âge de 25 ans en faveur de jeunes qui travaillent sous contrat d'apprentissage.

Par ailleurs, dans la plupart des cas, lorsque le contrat d'apprentissage est rompu ou n'est pas agréé, le droit aux allocations familiales subsiste encore pendant trois mois.

Le formulaire ci-joint permet de vérifier chaque année si toutes les conditions sont remplies.

Quelle sont les conditions à remplir ?

Il doit s'agir d'un contrat d'apprentissage agréé et contrôlé.

L'apprenti peut bénéficier d'une rémunération totale maximum de 562,93 €* par mois provenant de ce contrat d'apprentissage, d'un autre travail ou d'une prestation sociale (montant brut valable depuis le 01/03/2020).

Le solde des 6 premiers mois du service militaire volontaire n'est pas prise en considération.

Pour les volontaires, on applique un régime spécial.

Que devez-vous faire ?

La **rubrique 10** doit être complétée par **la personne qui reçoit les allocations familiales** (c'est généralement la **mère**).

La **rubrique 20** est destinée à **l'employeur (au maître d'apprentissage)**.

La **rubrique 30** doit être complétée par le **délégué à la tutelle** ou **par le service pour l'intégration des personnes handicapées**.

Pour les contrats d'apprentissage en dehors de la Belgique, vous devez nous demander le formulaire spécial.

D'autres questions ?

Vous souhaitez vérifier ou modifier les données vous concernant pour les allocations familiales ?

Cette note ne saurait reprendre toutes les situations qui pourraient se présenter.

Aussi, n'hésitez pas à contacter votre conseiller dont les coordonnées figurent au recto de la 1^{er} feuille pour obtenir toute information complémentaire utile.

Pour des questions d'ordre général, n'hésitez pas à consulter notre site www.Camille.be

*Montant qui varie en fonction de l'index